

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 6 JUIN 1849.

### Rapports faits, au nom de la Commission des Naturalisations, par M. VAN MUYSEN, sur des demandes de Naturalisation ordinaire.

#### I.

*Demande du sieur JEAN-FRANÇOIS PREVOST, directeur du collège communal de Jumet, province de Hainaut.*

(Voir le n° 178 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Salmagne, département de la Meuse (France), le 10 juin 1808. Il est venu s'établir en Belgique au mois de septembre 1836; il s'est toujours occupé dans sa patrie de l'instruction publique et privée. Il en a rapporté les certificats les plus honorables et les plus satisfaisants.

Depuis, l'administration communale de Jumet lui a confié la direction de son collège. Cette autorité déclare qu'il s'est toujours acquitté de sa tâche avec zèle et aptitude, et que sa conduite est irréprochable.

L'avis des autres autorités est également des plus favorable.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 27 mars 1849, à une majorité de 41 suffrages contre 21.

#### II

*Demande du sieur JEAN-FRANÇOIS-MARIE PELLABON, Capitaine au 12<sup>e</sup> régiment de ligne.*

(Voir le N° 243 de la Chambre des Représentants, session 1846-1847.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Toulon, département du Var (France), le 21 décembre 1792.

En 1824, il est venu s'établir à Bruxelles où il exerça la profession de mécanicien-lampiste.

La part active qu'il a prise aux combats qui ont précédé l'indépendance du pays, le fit nommer, le 15 octobre 1830, lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment de ligne.

Aujourd'hui il est capitaine au 12<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Des arrêtés royaux l'ont successivement décoré de la croix de fer et de celle de Léopold.

Tous les renseignements recueillis, à l'égard de cet étranger, lui sont très-favorables ; aussi, dans sa séance du 27 janvier 1849, la Chambre des Représentants a pris sa demande en considération par 39 suffrages contre 24.

III.

*Demande du sieur LOUIS DESMONS, quincaillier, à Gand.*

(Voir le N° 105 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Louis Desmons, par requête en date du 23 août 1848, adressée à la Chambre des Représentants, sollicite la naturalisation ordinaire.

Desmons est né le 6 janvier 1818 à Amsterdam (Pays-Bas), où il a satisfait aux obligations des lois sur la milice.

Depuis longtemps il habite Gand, il s'est allié à une belge dont il a des enfants ; il exerce dans cette ville le commerce de quincaillier qui lui assure une existence honorable.

Il s'oblige de payer les droits prescrits par la loi du 15 février 1844.

Toutes les autorités près desquelles des renseignements sur le compte du dit Desmons ont été réclamés, ont été unanimes pour attester sa bonne conduite et déclarer que rien ne s'oppose à ce que sa demande soit favorablement accueillie.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 8 décembre 1847, a pris la demande dont il s'agit en considération, par 39 suffrages contre 24.

IV.

*Demande du sieur JACQUES GOTSCHALCK, Fabricant de cigares, à Bruxelles.*

(Voir le N° 85 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né le 10 janvier 1800, dans le village de Sierpsca, dans la Pologne Russe. Sa naissance est constatée par un acte de notoriété publique passé devant le juge de paix de Bruxelles des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cantons, le 18 juin 1841, dûment homologué par le tribunal civil du dit lieu, afin de pouvoir contracter mariage. Cette pièce a été fournie, parce que le pétitionnaire prétend qu'à l'époque de sa naissance, il n'existait pas de registre de l'état civil dans la Pologne Russe.

Depuis plus de vingt ans il habite la Belgique; il s'est établi à Bruxelles, il y a une fabrique considérable de cigares et de tabacs, et pendant les moments de la crise commerciale, il s'est efforcé de maintenir son industrie dans un état tel qu'il a su fournir du travail à 500 ouvriers.

Toutes les autorités consultées à l'égard du sieur Gotschalck, lui ont rendu le témoignage qu'il est digne d'obtenir la faveur qu'il sollicite.

Dans sa séance du 27 janvier 1849, la Chambre des Représentants a pris sa demande en considération par 31 voix contre 28.

A. VAN MUYSSSEN, Rapporteur.